



Ligne 067 000 de Lunéville à Saint-Dié-des-Vosges

**CONVENTION DE FINANCEMENT  
DES ETUDES AVANT-PROJET/PROJET  
DE LIBERATION D'EMPRISES FERROVIAIRES  
EN GARE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**

**CDF n° 1400179**

SPIRE n° 402 939

ARCOLE n°

Entre les soussignés,

**la Ville de Saint-Dié-des-Vosges**, dont le siège est Place Jules Ferry à Saint-Dié-des-Vosges, ci-après dénommée « la Ville » et représentée par le Maire, David VALENCE, agissant en vertu de la décision du conseil municipal en date du 19 janvier 2015,

et

**Réseau Ferré de France**, établissement public national à caractère industriel et commercial, immatriculé au registre du Commerce de PARIS sous le n° B. 412.280.737 (97 B 02853), dont le siège est 92, avenue de France, 75648 Paris Cedex 13, désigné dans ce qui suit par « RFF », représenté par son Président , Monsieur Jacques RAPOPORT, ayant donné délégation à Monsieur Thomas ALLARY, Directeur Régional Alsace Lorraine Champagne-Ardenne.

RFF et la Ville étant dénommés ci-après collectivement les « Parties » et individuellement « une Partie »

PROJET

## **SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1. OBJET.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 2. MAITRISE D'OUVRAGE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 3. DESCRIPTION DE L'ETUDE A REALISER.....</b>	<b>5</b>
3.1 PERIMETRE DE L'ETUDE .....	5
3.2 OBJECTIF DE L'ETUDE .....	6
3.3 CONTENU DE L'ETUDE .....	6
<b>ARTICLE 4. DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 5. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6. FINANCEMENT DE L'ETUDE .....</b>	<b>7</b>
6.1 ASSIETTE DE FINANCEMENT.....	7
6.1.1 <i>Coût des études aux conditions économiques de référence</i> .....	7
6.1.2 <i>Estimation du besoin de financement aux conditions économiques de réalisation</i> .....	7
6.2 PLAN DE FINANCEMENT .....	7
<b>ARTICLE 7. APPELS DE FONDS .....</b>	<b>7</b>
7.1 MODALITES DE VERSEMENT DES FONDS.....	7
7.2 DOMICILIATION DE LA FACTURATION .....	8
<b>ARTICLE 8. NOTIFICATIONS - CONTACTS .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXES</b>	

## **II A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT**

---

Suite à l'arrivée du TGV Est Européen en gare de Saint-Dié-des-Vosges, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a mené une réflexion pour la mise en place d'un Pôle d'Echanges Multimodal sur le site de la gare ferroviaire.

Cette démarche vise à connecter le quartier Gare à la Ville en adaptant les infrastructures et en améliorant les services aux clients des différents modes de transport.

Des études urbaines et des études de libération / reconstitution ont été réalisées sur le périmètre du projet. Elles ont permis de définir le programme d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la gare de Saint-Dié des Vosges et d'en valider la faisabilité.

### **Éléments de programme du PEM de Saint-Dié-des-Vosges**

Ainsi, les principales lignes directrices en sont :

- Recomposition du parvis de la gare et de ses abords afin d'assurer une gestion plus sécuritaire des flux, d'intégrer les modes doux, d'insérer les transports collectifs, de limiter les risques de conflits par rapport aux trafics soutenus et rapides de la Rue de la Gare ;
- Augmentation et restructuration de l'offre de stationnement : aménagement d'une dépose minute, création d'un parking public de 130 places, gratuits pour les abonnés TER, avec 10 places réservées aux loueurs ;
- Reconfiguration de la gare routière : quais longitudinaux connectés au PEM et création d'une zone de stationnement pour les cars ;
- Abri-vélos : aménagement d'une dizaine d'emplacements
- Dépose - taxis : maintien d'un accès direct au parvis à partir de la rue de la Gare, 2/3 places ;
- Prise en compte des flux mode doux tant piétons que cyclistes : cheminements courts et directs, sécurisation de certains itinéraires et traversées, amélioration de la liaison vers le quartier du Petit Saint-Dié, accessibilité PMR ;
- Préservation des espaces et équipements nécessaires à l'activité des opérateurs ferroviaires : création d'un parking réservé aux salariés et réaménagement de la halle marchandises et de ses accès.

### **Situation foncière**

Ce programme nécessite la mobilisation d'emprises foncières appartenant à RFF et à SNCF :

- La cour des marchandises, propriété de RFF dans sa partie Est et de SNCF Geodis dans sa partie Ouest : assiette du futur parking public.
- Le parking de l'ancien buffet de la gare, la démolition partielle du bâtiment d'aiguillage propriété de RFF : assiette du futur parvis pacifié,
- Le parking clients SNCF géré par EFFIA : assiette du futur parking salariés ferroviaires.

A plus long terme, le secteur de la « Rue du Petit Saint-Dié », pour une part importante propriété de RFF, et la part non cédée de la cour de marchandise, propriété de SNCF Geodis pourraient également faire l'objet d'un projet d'aménagement. Ce foncier pourrait être mobilisé à l'émergence de cette phase du programme.

Les acquisitions seront menées par l'EPFL dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la Ville.

Une étude de libération des emprises ferroviaires concernées par le projet a été menée en 2012. Cette étude a permis de déterminer les emprises dont les modalités de libération doivent désormais être approfondies à un stade étude d'avant-projet/projet.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de l'étude nécessaire.

## **IL A ETE ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :**

---

### **ARTICLE 1. OBJET**

---

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir :

- la consistance de l'étude d'Avant-Projet/Projet (APO) à réaliser,
- les modalités d'exécution et de suivi de l'étude APO,
- l'assiette de financement et le plan de financement,
- les modalités de versement des fonds.

Elles complètent les conditions générales, jointes en annexe 1, qui s'appliquent aux conventions de financement des études réalisées par RFF dans le cadre d'un projet d'infrastructure ferroviaire.

### **ARTICLE 2. MAITRISE D'OUVRAGE**

---

RFF assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude APO objet de la présente convention.

### **ARTICLE 3. DESCRIPTION DE L'ETUDE A REALISER**

---

#### **3.1 Périmètre de l'étude**

L'étude APO concerne la libération d'emprises ferroviaires propriété de RFF dans le périmètre de la gare de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre du projet de PEM.

Le programme prévisionnel à étudier à un niveau APO pour la libération des emprises nécessaires au projet de la Ville est le suivant :

- Raccourcissement du bâtiment 14/15 de 12m ;
- Raccourcissement des voies 11 (de 30m) et 13 (de 90m)
- Aménagement d'un bureau à destination de l'ABE dans le bâtiment voyageur

Le programme à étudier pourra évoluer sur proposition du maître d'ouvrage, et avec l'accord de la Ville, pour optimiser les coûts des travaux, en particulier les éventuels travaux de reconstitution.

### **3.2 Objectif de l'étude**

L'étude APO a pour objectif de définir la consistance et l'estimation du coût de l'opération ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation de ladite opération.

### **3.3 Contenu de l'étude**

L'étude APO comprend notamment :

- Le détail du programme de l'opération,
- les études techniques,
- la synthèse des études APO,

Cette étude se conclut par l'établissement d'un document constitué des sous-dossiers suivants :

- un dossier de synthèse,
- un dossier technique,
- un dossier estimatif financier,
- un planning prévisionnel des travaux,
- les plans mis à jour état actuel / état projeté.

## **ARTICLE 4. DELAI PREVISIONNEL DE REALISATION DE L'ETUDE**

La durée prévisionnelle de réalisation de l'étude est de 8 mois (y compris validation) à compter de la prise d'effet de la présente convention de financement.

## **ARTICLE 5. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI**

Le comité de suivi de l'opération décrite ci-dessus est constitué de RFF, de la SNCF, de l'EPFL et de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Ce comité pourra être élargi à d'autres partenaires du projet de PEM sur proposition de l'un des membres du comité de suivi.

Il a pour objectif de veiller à un partage des informations et des orientations par les partenaires.

Ce comité se réunira au minimum à deux reprises au cours de l'étude.

## **ARTICLE 6. FINANCEMENT DE L'ETUDE**

---

### **6.1 Assiette de financement**

#### **6.1.1 Coût des études aux conditions économiques de référence**

Le coût des études APO sous maîtrise d'ouvrage RFF est évalué à 16 500 € HT aux conditions économiques de janvier 2012.

#### **6.1.2 Estimation du besoin de financement aux conditions économiques de réalisation**

Le besoin de financement est évalué à 18 500 € HT en montants actualisés (euros courants).

### **6.2 Plan de financement**

Le financement de l'étude est assuré en intégralité par la Ville.

## **ARTICLE 7. APPELS DE FONDS**

---

### **7.1 Modalités de versement des fonds**

RFF procède auprès de la Ville, selon le principe de financement défini dans l'article 6.2, aux appels de fonds selon l'échéancier suivant :

- à la date de prise d'effet de la présente convention, un premier appel de fonds correspondant à 50 % du besoin de financement, soit la somme de 9 250 € ;
- à la remise du rapport d'études, un deuxième appel de fonds correspondant à 45 % du besoin de financement, soit la somme de 8 325 € ;
- après achèvement de l'étude, RFF présente le relevé des dépenses réellement engagées. RFF procède, selon le cas, soit au remboursement du trop perçu, soit à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde.

## 7.2 Domiciliation de la facturation

La domiciliation des Parties pour la gestion des flux financiers est précisée ci-après :

	Adresse de facturation	Service administratif responsable du suivi des factures	
		Nom du service	N° téléphone / adresse électronique
Ville de Saint-Dié-des-Vosges	Ville de Saint-Dié des Vosges Hôtel de Ville BP 275 - Place Jules Ferry 88107 Saint-Dié-des-Vosges cedex	Direction du Budget et des Finances	03.29.52.66.98 pruyer@ville-saintdie.fr
RFF	Pôle Finances et Achats 92 avenue de France 75648 Paris cedex 13	Direction Finances et Trésorerie – Unité Crédit management	01.53.94.32.83 L'adresse électronique du gestionnaire financier sera communiquée lors du premier appel de fonds.

## ARTICLE 8. NOTIFICATIONS - CONTACTS

Toute notification faite par l'une des Parties à l'autre pour les besoins de la présente convention de financement sera adressée par écrit et envoyée par courrier simple, fax ou courrier électronique à :

Pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,  
Emmanuelle COLSON  
Hôtel de Ville  
BP 275 - Place Jules Ferry  
88107 Saint-Dié-des-Vosges cedex  
Tél : 03.29.52.66.66  
E-mail : ecolson@ville-saintdie.fr

Pour RFF,  
Antony LARRONDO  
15 rue des Francs Bourgeois  
67082 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03.88.23.30.84  
Fax : 03.88.23.30.80  
E-mail : antony.larrondo@rff.fr



Fait en **2** exemplaires originaux,

A Strasbourg, le

Le Directeur Régional  
Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne  
de RFF

M. Thomas ALLARY

A Saint-Dié-des-Vosges, le

Le Maire  
de Saint-Dié-des-Vosges

M. David VALENCE

PROJET

**Annexe 1- Conditions générales**

PROJET